COMMUNE DE Velles

ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE POUR L'ANNE 2021

Le Maire de VELLES

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
VU les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;
VU la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune ;

ARRETE

Article 1er : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année **2021** est établi comme suit :

NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT
Michèle BAVOUZET	Adjoint Technique principal 2ème classe	Adjoint Technique principal 1ère classe

Article 2ème : Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de l'Indre** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article 80 de la loi n° 84-53 susvisée.

Article 3ème : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication.

Fait, à Velles
le 07 janvier 2021

Le Maire,
Pascal CHAMBEAU

Publié le :07 janvier 2021